

OCTOBRE-NOVEMBRE-DÉCEMBRE 2023

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL



Un Peuple • Un But • Une Foi

PRIMATURE



BULLETIN

TRIMESTRIEL DU SAP

**AMÉLIORATION DE LA
SITUATION ALIMENTAIRE
DES MÉNAGES EN
NOVEMBRE 2023**

**HAUSSE DES PRIX À LA
CONSOMMATION DE
0,8% PAR RAPPORT À
DÉCEMBRE 2022**

**DÉFICIT FOURRAGER
DANS LE NORD ET DANS
LA RÉGION DE KOLDA**

POINT E, RUE DE FATICK X BD DU SUD, IMMEUBLE ABDOULAYE SECK, 3, 4 & 5ÈMES ÉTAGES
DAKAR, BP 27 161, TEL: + 221 33 865 30 35, MAIL: secnsa@secnsa.sn

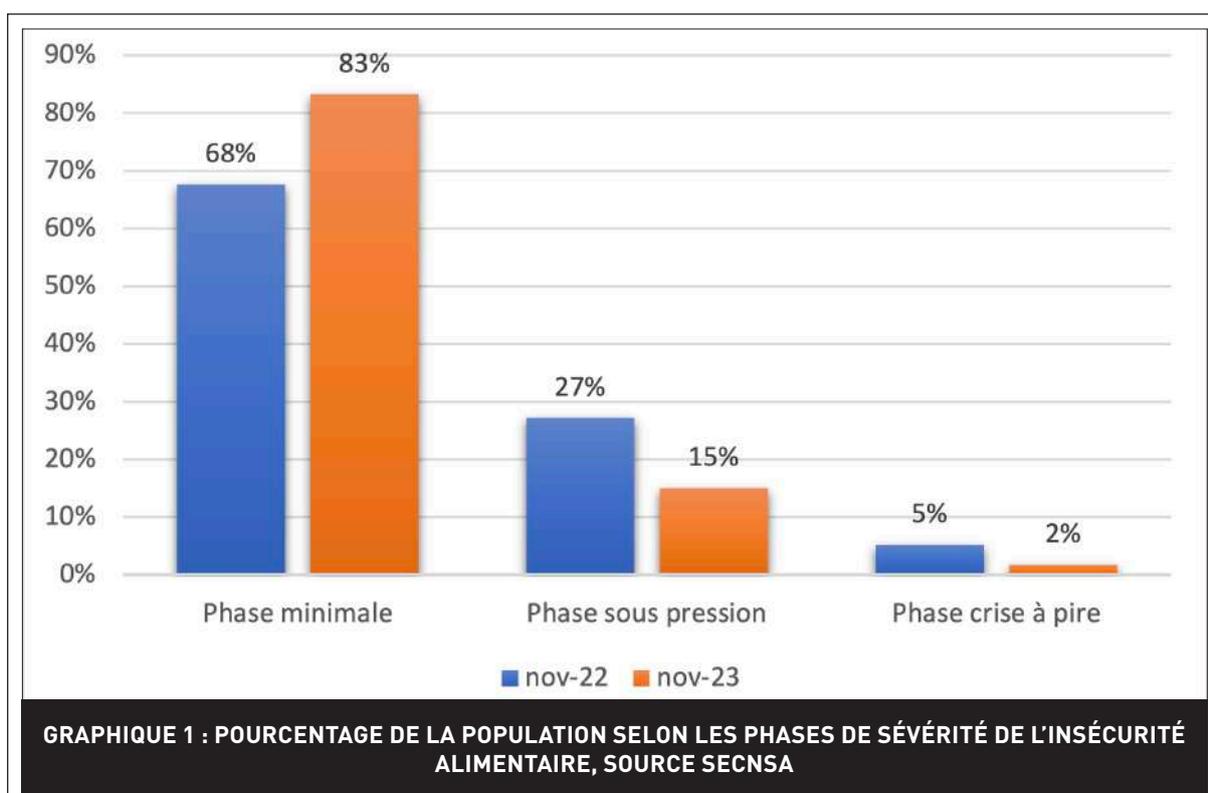
SOMMAIRE

1. SITUATION ALIMENTAIRE EN PÉRIODE COURANTE OCTOBRE-NOVEMBRE-DÉCEMBRE 2023	4
1.1. Principaux Facteurs expliquant l'embellie de la situation alimentaire pour la période courante	5
1.2. Les facteurs de causalités de l'insécurité alimentaire.....	6
1.2.1. Hausse du prix des céréales de base	7
1.2.2. Inflation	8
1.2.3. Consommation alimentaire inadéquate et pression sur les moyens d'existence.....	8
1.2.4. Baisse sévère de la production de maïs et de l'arachide dans le département de Goudiry.....	8
1.2.5. Faible hausse des captures de poissons dans le département de Saint-Louis.....	9
1.2.6. Situation nutritionnelle dans les départements de Saint-Louis et de Pikine	9
2. SITUATION PASTORALE	10
2.1. Déficit fourrager dans le centre, nord et dans la région de Kolda	10
2.2. Concentrations et mouvements.....	11
2.3. Principales sources d'abreuvement du bétail	11
2.4. Cas de vol de bétail	12
2.5. Feux de brousse	13
3. RECOMMANDATIONS	13



1. Situation alimentaire en période courante octobre-novembre-décembre 2023

Les résultats de l'analyse du Cadre Harmonisé (CH) de novembre 2023 présentent une situation alimentaire meilleure que celle de novembre 2022. Comparé à novembre 2022, la proportion de personnes en sécurité alimentaire (phase minimale) en novembre 2023 a augmenté de 15%, passant de 68% à 83% (graphique 1). Celles en insécurité alimentaire modérée (sous pression) a diminué de 12%. La population en insécurité alimentaire sévère (phase crise à pire) connaît également une baisse de 3% (graphique 1).



Cette embellie se reflète aussi à travers une augmentation du nombre de départements en phase minimale (36 en novembre 2023 contre 1 en novembre 2022 tableau 1) et une diminution des départements en sous- pression (9 en nombre 2023 contre 40 en novembre 2022 tableau 1).

TABEAU 1 : RÉPARTITION DES POPULATIONS SELON LES PHASES DE SÉVÉRITÉ DE L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Période d'analyse	Département/ Population	Phase minimale	Phase sous-pression	Phase crise	Phase urgence	Phase famine
Novembre 22	Département	1	40	4	0	0
	Population	12 428 620	4 970 959	846 467	29 671	0
Novembre 23	Département	36	9	0	0	0
	Population	15 011 848	2 706 568	314 055	0	0

Source : Résultats analyse du Cadre Harmonisé, novembre 2022 et novembre 2023, SE-CNSA

1.1. PRINCIPAUX FACTEURS EXPLIQUANT L'EMBELLIE DE LA SITUATION ALIMENTAIRE POUR LA PÉRIODE COURANTE

Contrairement à l'analyse de novembre 2022, aucun département n'a été déclaré en crise pour la période courante de l'analyse du CH du mois de novembre 2023 (cf. carte 1 et 2).

L'amélioration de la situation alimentaire en novembre 2023 est imputable à une bonne production agricole. Les résultats provisoires¹ de la campagne agricole 2023-2024 ont montré au plan national, une hausse de 16% de la production céréalière, par rapport à la campagne 2022-2023 et, de 29,8% par rapport à la moyenne des 5 dernières années au plan national.

Concernant les cultures de rente, la production arachidière a augmenté de 12,5% par rapport à la campagne écoulée et, de 3,2% par rapport à la moyenne quinquennale. Comparé à la campagne 2022-2023 et à la moyenne des 5 dernières années, la production de niébé a haussé respectivement de 42,2% et 6,8%.

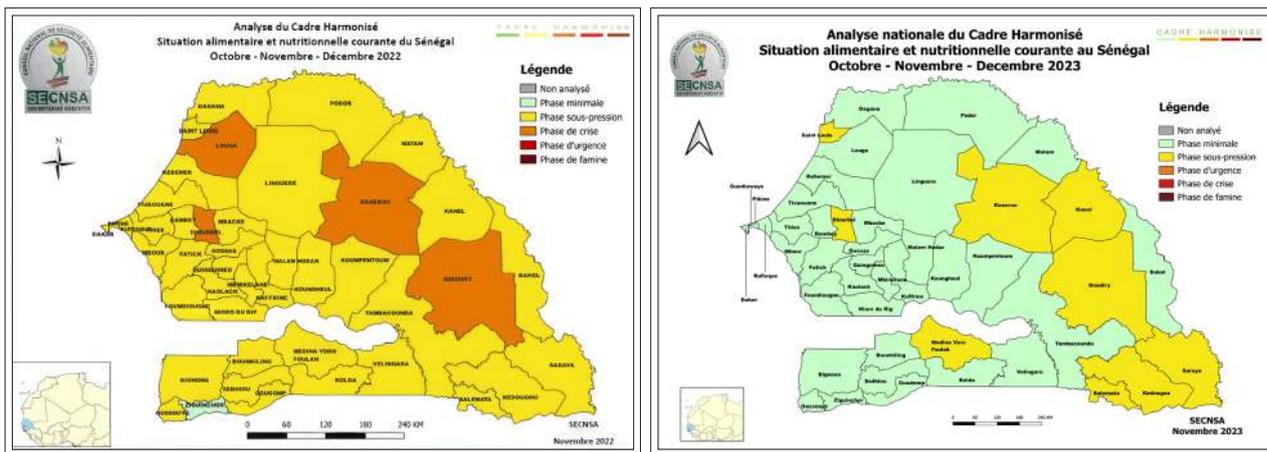
L'assistance alimentaire de l'État et de ses partenaires a été aussi déterminant. Durant la soudure de 2023 (juin-juillet-août), le Programme Alimentaire Mondial (PAM), l'ONG Action Contre la Faim (ACF) et le Fonds de Solidarité Nationale (FSN) ont mobilisé 4 334 360 000 FCFA pour venir en aide aux populations, à travers la distribution de cash. Par le biais de la Délégation Générale à la Protection Sociale et à la Solidarité Nationale (DGPSN), l'État du Sénégal est venu en aide à 368 591 ménages entre mai et septembre 2023 pour un montant de 32 447 200 000 FCFA à travers les projets de filets sociaux.

TABEAU 2 : SITUATION DES ASSISTANCES AUX MÉNAGES PAR L'ÉTAT ENTRE MAI ET SEPTEMBRE 2023

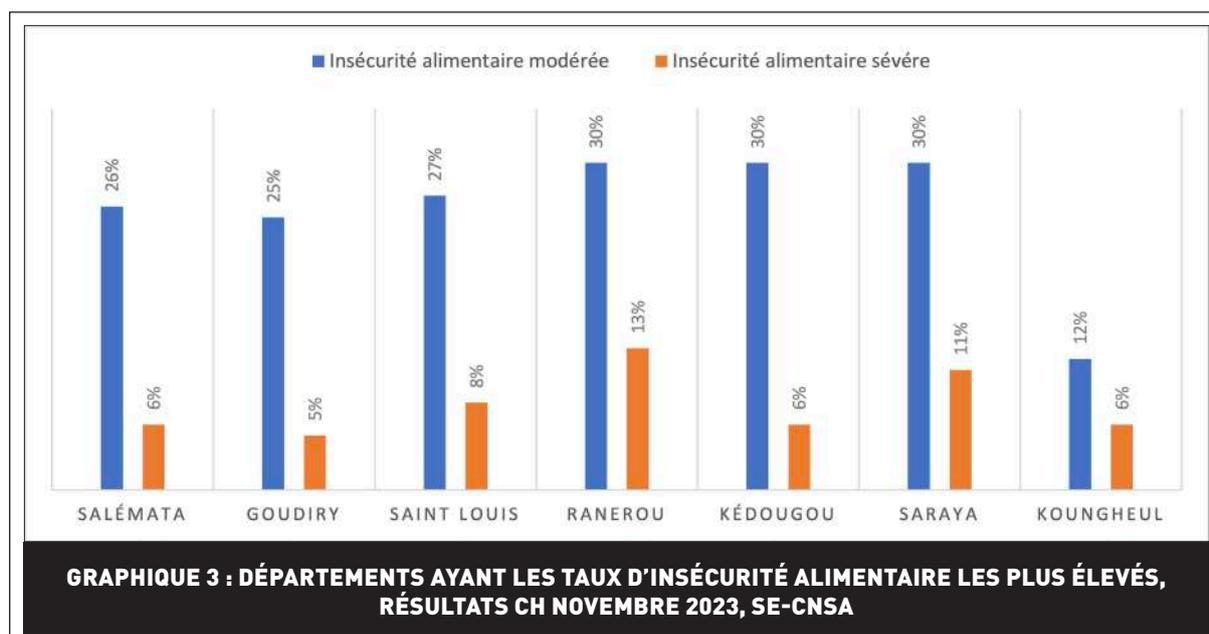
Filet social	Montant mobilisé	Nombre de ménages assisté
Programme National des Bourses de Sécurité Familiale	14 570 550 000 FCFA	291 411
Programme de résilience agricole	5 673 400 000 FCFA	28 367
Projet Yokk Kom Kom:	12 203 250 000 FCFA	48 813
Total	32 447 200 000 FCFA	368 591

Source : Délégation Générale à la Protection Sociale et à la Solidarité Nationale (DGPSN)

1 Direction de l'Analyse, de la Prévision et des Statistiques Agricoles



Ces résultats, cachent des disparités. En effet, même si on remarque une amélioration de la situation alimentaire des ménages, l'insécurité alimentaire est toujours présente dans l'ensemble des départements du pays. Trois millions vingt-mille-six-cent-vingt-trois (3 020 623) personnes sont en insécurité alimentaire modérée ou sévère au niveau national ce qui représente 17% de la population. L'insécurité alimentaire est plus marquée dans les départements de Kédougou, Saraya, Ranérou, Saint-Louis, Salémata, Goudiry, et Koungeul (graphique 2). Ces départements concentrent 30% de la population du pays en phase crise en période courante (graphique 3).



1.2. LES FACTEURS DE CAUSALITÉS DE L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE

L'insécurité alimentaire dans la région de Kédougou et dans les départements de Koungeul, Goudiry et Saint-Louis est principalement due, à la hausse des prix des denrées de base notamment sur le mil et le maïs, à l'inflation qui s'est accrue de 0,8% par rapport à décembre 2022, à la baisse de la production de maïs et d'arachide (Goudiry), à une consommation alimentaire inadéquate. L'état nutritionnel des enfants

de moins de 5 ans, des femmes enceintes et allaitante et la baisse des captures de poissons peuvent, également être évoqués comme des facteurs de causalités de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle.

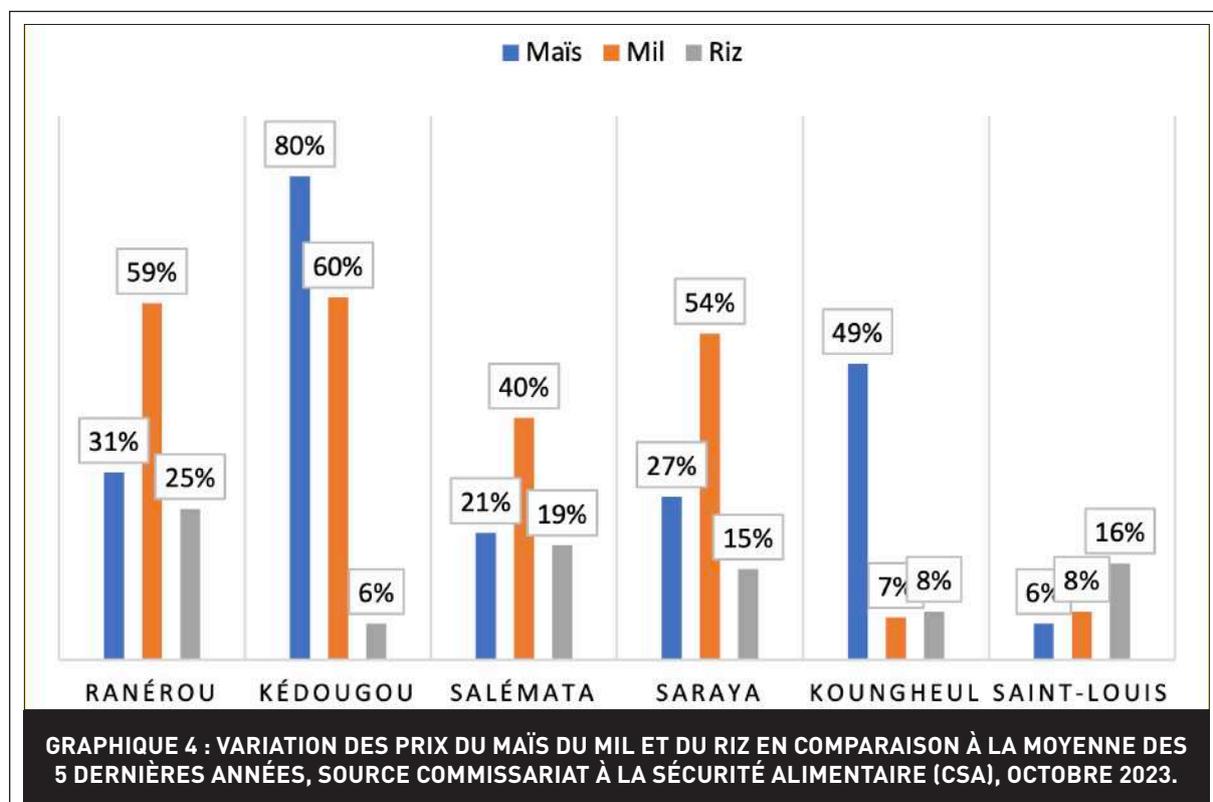
1.2.1. Hausse du prix des céréales de base

La variation moyenne quinquennale présente des hausses vertigineuses sur le prix du kilogramme de maïs dans les départements de Kédougou (80%)², Saraya (27%) et Salémata (21%). Dans ces départements, le maïs est la principale céréale de base consommée par les ménages. Le prix du kilogramme de riz importé ordinaire, la céréale la plus consommée après le maïs connaît également, une hausse importante, dans les départements de Salémata (19%) et Saraya (15%). On constate aussi, une hausse importante du prix du kilogramme du mil souna (60%), dans les départements de la région de Kédougou.

Les ménages de Ranérou, Kougheul et ceux de Saint-Louis sont également confrontés à la cherté du prix des céréales de bases. Comparé à la moyenne des 5 dernières années, le prix du kilogramme du mil souna, du maïs et du riz local décortiqué a augmenté respectivement de 59%, 31% et 25% dans le département de Ranérou (graphique 4).

A Kougheul, le prix du kilogramme du maïs a connu une variation de 49% comparé à la moyenne des 5 dernières années (graphique 4).

La tension sur les prix des denrées n'est pas sans conséquence sur les dépenses alimentaires des ménages. A l'exception de Saint-Louis (27,9%), dans les départements de Ranérou, Salémata, Saraya, Kédougou et Kougheul plus du tiers des ménages consacrent plus de 50% de leurs dépenses à l'alimentation.



2 Source Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA)

1.2.2. Inflation

Les prix³ à la consommation du mois de décembre 2023 se sont repliés de 1,2%, comparés à ceux du mois précédent. Cette évolution est liée, principalement, à la diminution des prix des « produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (-2,3%), des biens et services de « santé » (-0,4%) ainsi que des « boissons alcoolisées, tabac et stupéfiants » (-0,3%). Toutefois, le renchérissement des services de « communication » (+0,6%), de « restaurants et hôtels » (+0,5%) ainsi que des « biens et services divers » (+0,4%) a amoindri cette baisse. Par rapport au mois de décembre 2022, les prix à la consommation se sont accrus de 0,8%.

1.2.3. Consommation alimentaire inadéquate et pression sur les moyens d'existence

L'insécurité alimentaire des ménages est reflétée par une consommation alimentaire inadéquate, notamment dans les départements de Ranérou, Saraya, Salémata, Kédougou en période courante. Cette situation a conduit les ménages à développer des stratégies d'adaptation basées sur les moyens d'existence de types stress à crise. C'est le cas dans les départements de Ranérou (47,5%), Kédougou (42,1%)⁴, Salémata (30,3%), Saraya (24,4%). Dans le département de Kounghoul, 7,5% des ménages commencent déjà à développé des stratégies de crise à pire.

1.2.4. Baisse sévère de la production de maïs et de l'arachide dans le département de Goudiry

Malgré une pluviométrie excédentaire par rapport à la normale 1991-2020, la production de maïs du département (-47%)⁵ a baissé presque de 50% comparé à la moyenne des 5 dernières années. La culture du maïs occupe une place très importante, dans l'économie et la consommation alimentaire des ménages de Goudiry. La production de l'arachide, la principale culture de rente, également connaît une baisse sévère (-41%)⁶, au regard de la moyenne des 5 dernières années. Cette situation va accentuer la vulnérabilité des ménages agricoles, notamment les plus pauvres qui pourraient très tôt dépendre du marché pour couvrir leurs besoins alimentaires.

3 ANSD : indice harmonisé des prix à la consommation

4 Source résultats Enquête Conjointe de Sécurité Alimentaire et de Résilience (ECSAR)

5 Direction de l'Analyse de la Prévision et des Statistiques Agricoles (DAPSA), résultats provisoires campagne agricole 2023-2024

6 Direction de l'Analyse de la Prévision et des Statistiques Agricoles (DAPSA), résultats provisoires campagne agricole 2023-2024





1.2.5. Faible hausse des captures de poissons dans le département de Saint-Louis

En dépit du renouvellement des licences de pêche par la République de la Mauritanie suivi de l'autorisation de pêche accordée à 500 senneurs de Saint-Louis, la variation positive observée sur les débarquements (+2%) en comparaison avec la moyenne des 5 dernières années est faible. Cette situation est source de vulnérabilité pour les ménages vivant de la pêche.

1.2.6. Situation nutritionnelle dans les départements de Saint-Louis et de Pikine

L'état nutritionnel des enfants de moins de 5 ans est préoccupante dans les départements de Saint-Louis et de Pikine avec respectivement une MAG/poids taille de 14,1%⁷ et 12,7%. Le retard de croissance, forme de malnutrition qui a comme facteur sous-jacent une insécurité alimentaire récurrente structurelle est également élevé dans le département de Saint-Louis. Les taux d'allaitement maternel exclusif (AME) chez les nourrissons de moins de 6 mois (27% à Saint-Louis et 1% à Pikine)⁸ et de diversité alimentaire minimale pour les enfants de 6-23 mois sont faibles.

Ces résultats obtenus reflétant une situation non reluisante de l'état nutritionnel des enfants de moins de, sont confirmés par les résultats de l'EDS⁹ 2023 qui indiquent au niveau national 18 % des enfants de moins de cinq ans présentent un retard de croissance, 10 % des enfants sont émaciés dont 1 % sous la forme sévère. Par ailleurs, l'insuffisance pondérale affecte 16 % des enfants de moins de 5ans. L'EDS 2023 montre également, un taux d'AME qui a diminué passant de 41 % en 2019 à 34 % en 2023.

7 Étude de base sur l'état nutritionnel des enfants de moins de 5 ans et des femmes en âge de reproduction dans les départements de Pikine et Saint-Louis au Sénégal

8 Étude de base sur l'état nutritionnel des enfants de moins de 5 ans et des femmes en âge de reproduction dans les départements de Pikine et Saint-Louis au Sénégal

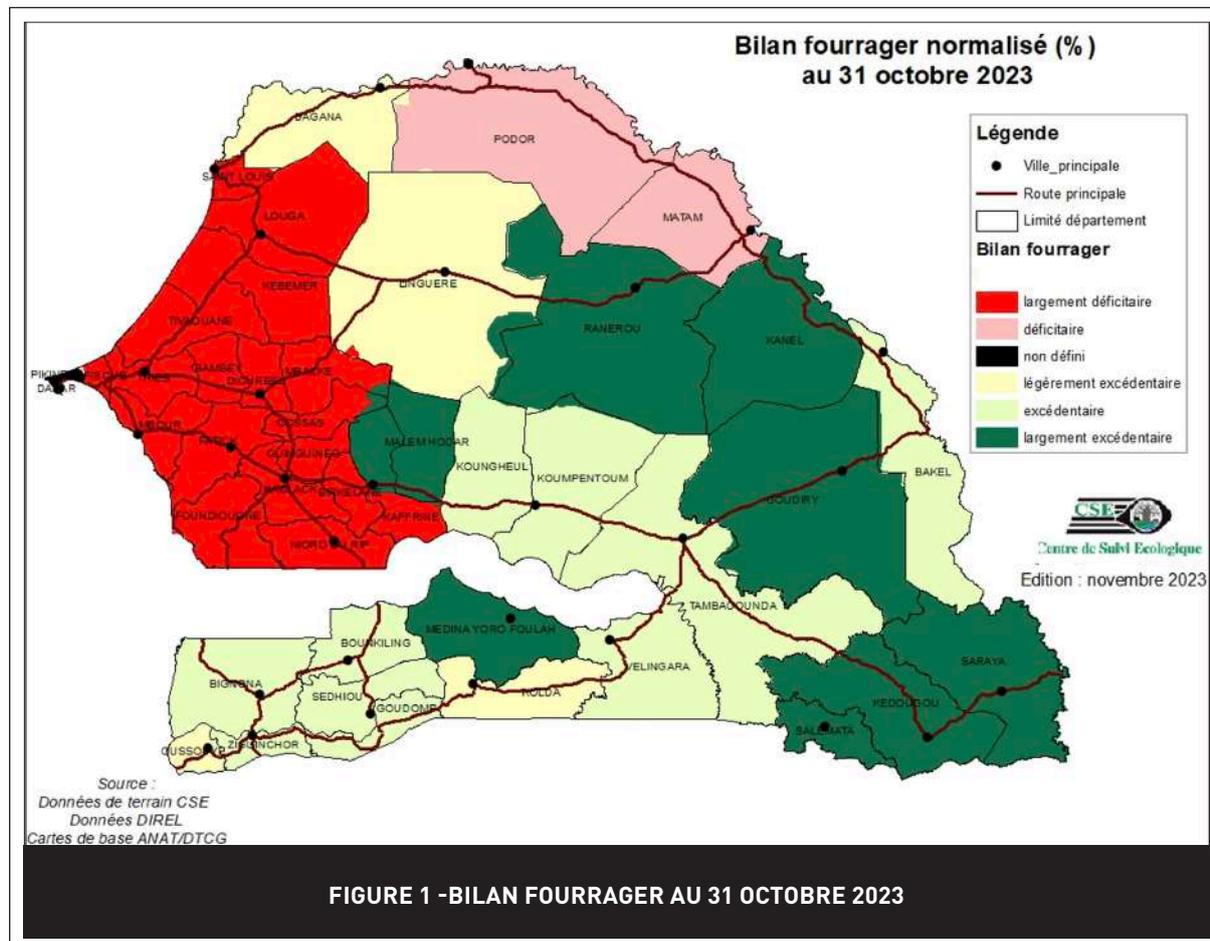
9 Enquête Démographique et de Santé



2. Situation pastorale

2.1. DÉFICIT FOURRAGER DANS LE CENTRE, NORD ET DANS LA RÉGION DE KOLDA

La quasi-totalité des départements du Bassin arachidier ont des bilans négatifs. Il en est de même pour ceux de la vallée du fleuve Sénégal notamment les départements de Podor et de Matam. La situation des départements de Linguère et de Kolda est aussi inquiétante à cette période de l'année (figure 1).



2.2. CONCENTRATIONS ET MOUVEMENTS

Le mois de novembre 2023 est marqué par une concentration globalement moyenne du bétail dans la partie nord de la zone agro-pastorale du Ferlo, notamment dans les régions de Saint-Louis, Matam et Louga (Figure 2). Une forte concentration de bétail est surtout notée dans la région de Tambacounda. En effet, plusieurs mouvements descendants du bétail ont été notés en direction du sud de la zone agropastorale. Des arrivées massives et précoces de bétail ont été signalées dans la région de Tambacounda en provenance de Matam et du sud de la région de Louga. Des départs précoces de bétail sont également enregistrés dans la région de Diourbel en provenance de la région de Louga. Des arrivées massives de troupeaux mauritaniens sont notées dans la région de Tambacounda.

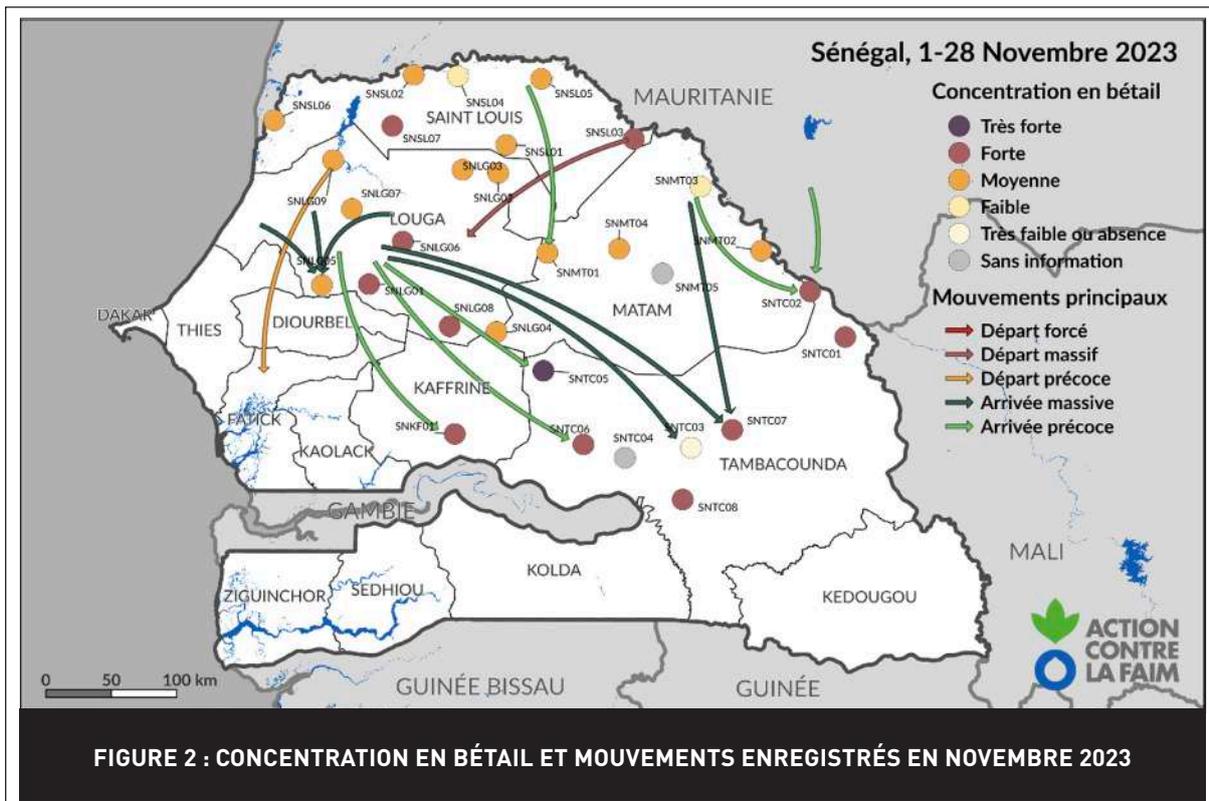
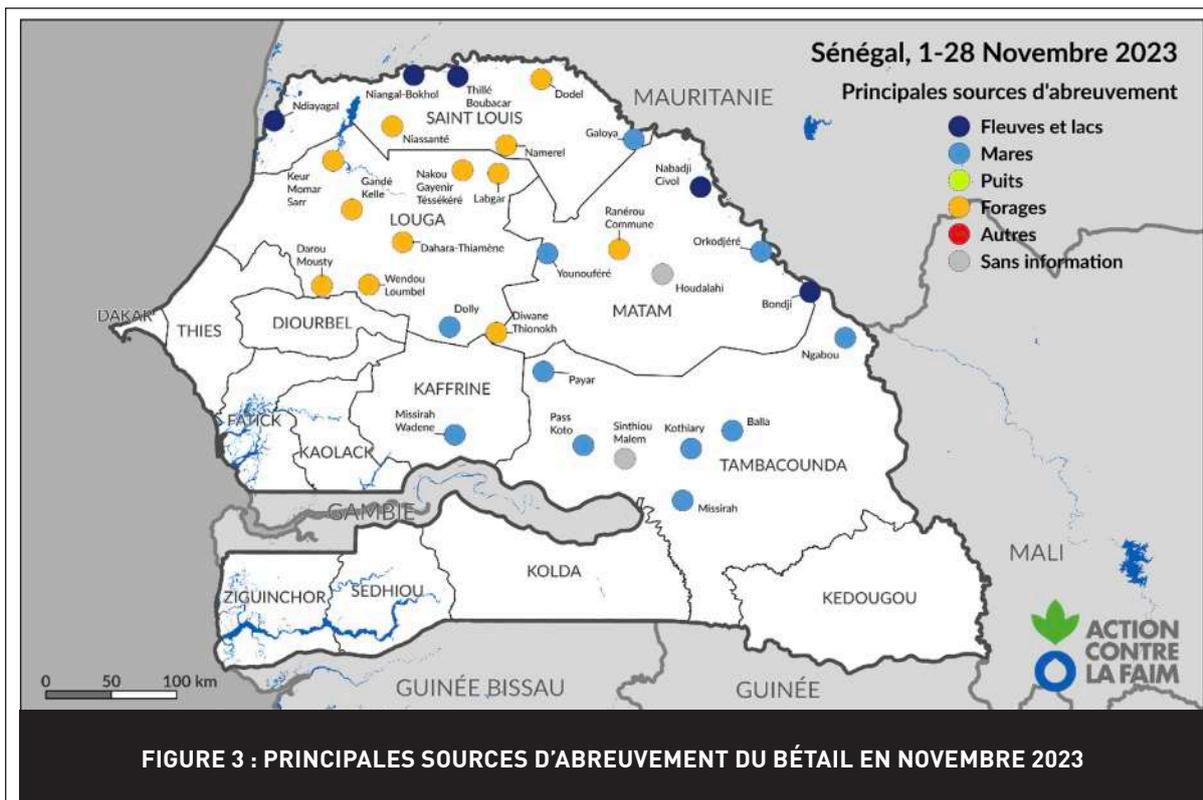


FIGURE 2 : CONCENTRATION EN BÉTAIL ET MOUVEMENTS ENREGISTRÉS EN NOVEMBRE 2023

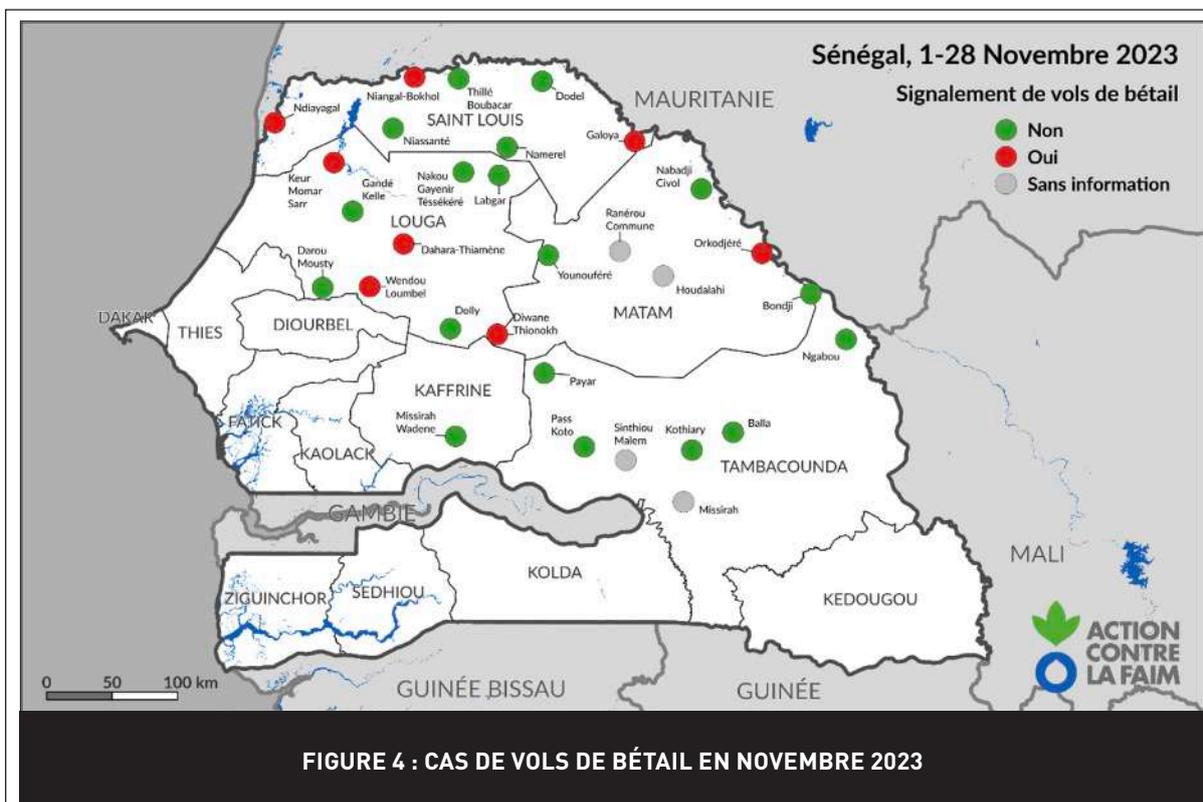
2.3. PRINCIPALES SOURCES D'ABREUVEMENT DU BÉTAIL

Les forages constituent les principales sources d'abreuvement du bétail durant le mois de novembre dans la zone agro-pastorale du Ferlo nord (Figure 3). Il faut cependant signaler un tarissement précoce des mares dans le nord de la zone agro-pastorale du Ferlo, surtout dans les régions de Louga et Saint-Louis. En revanche, dans la partie sud de la zone agro-pastorale du Ferlo, les mares sont fortement utilisées par le bétail.



2.4. CAS DE VOL DE BÉTAIL

Les cas de vol de bétail restent fréquents dans la zone agro-pastorale du Ferlo, plus particulièrement au niveau des régions de Louga et Saint-Louis, et concernent principalement les petits ruminants (ovins et caprins) (Figure 4).



2.5. FEUX DE BROUSSE

TABLEAU 3 : RÉPARTITION DES CAS DE FEUX ET DES SUPERFICIES BRÛLÉES PAR RÉGION

Régions	Situation en octobre		Situation en novembre		Cumul campagne (octobre-novembre)	
	Nombre de cas	Superficies brûlées (ha)	Nombre de cas	Superficies brûlées (ha)	Nombre de cas	Superficies brûlées (ha)
Diourbel	0	0	2	3,01	2	3,01
Kaffrine	0	0	16	690	16	690
Kaolack	0	0	3	67,4	3	67,4
Kédougou	0	0	10	158,5	10	158,5
Louga	2	40	29	1363,7	31	1403,7
Matam	26	742,5	20	434	46	1176,5
Saint-Louis	8	159,4	16	607,7	24	767,1
Total	36	941,9	96	3324,3	132	4266,2

Source : Direction des Eaux et Forêts Chasse et Conservation des Sols

Durant le mois de novembre 2023, le Sénégal a enregistré quatre-vingt-seize (96) cas de feux de brousse qui s'étendent sur 3324,3 hectares. Une augmentation du nombre de cas et de la superficie brûlée est par rapport au mois précédent (36 cas pour 942 hectares). Cette augmentation s'explique par le début de la saison sèche qui se traduit par la présence assez importante du combustible dans certaines localités du pays (Nord et Centre). Ainsi, d'octobre à novembre 2023, le Sénégal a enregistré 132 cas de feux de brousse ayant parcouru une superficie de 4266,2 hectares (tableau 3).

3. Recommandations

A l'endroit de l'Etat et de ses partenaires

- Prendre en charge les populations en phase 3 à 5 (crise à pire), à travers une assistance alimentaire et nutritionnelle, dès le mois de janvier ;
- Promouvoir des actions de renforcement et de protection des moyens d'existence dans les départements en phase sous pression et en crise ;
- Promouvoir des projets et programmes structurants de résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- Renforcer les moyens de surveillance et de lutte contre les feux de brousse ;
- Veiller à l'application stricte de la loi criminalisant le vol de bétail.

STRUCTURE DE L'ETAT-AGENCES DES NATIONS UNIES ET ONG MEMBRES DU COMITE TECHNIQUE NATIONAL DU SYSTEME D'ALERTE PRECOCE



BULLETIN FINANCÉ PAR L'UNION EUROPÉENNE

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL



Un Peuple ■ Un But ■ Une Foi

—
PRIMATURE



Secrétariat Exécutif du Conseil National de Sécurité Alimentaire
Point E, Rue de Fatick x Bd du Sud, Immeuble Abdoulaye Seck, 3, 4 & 5èmes étages
Dakar, BP 27 161, Tel: + 221 33 865 30 35, mail: secnsa@secnsa.sn

LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE, C'EST AGIR MAINTENANT !